



Rapport du vérificateur intérieur des comptes

Cinquième rapport du Comité du Programme, du Budget et de l'Administration du Conseil exécutif à la Soixante-Cinquième Assemblée mondiale de la Santé

1. La seizième réunion du Comité du Programme, du Budget et de l'Administration du Conseil exécutif s'est tenue à Genève du 16 au 18 mai 2012 sous la présidence du Dr M. O. A. Saïde (Mozambique).¹
2. Le Comité a passé en revue le rapport du vérificateur intérieur des comptes² et s'est déclaré satisfait du travail accompli, de la clarté des résumés des rapports de vérification, ainsi que des annexes très utiles de ce rapport. Le Comité a noté que de nouvelles méthodes de travail avaient permis des gains de productivité et des économies. Le Comité a également pris acte des efforts initiaux en cours pour renforcer les ressources du Bureau des services de contrôle interne et a convenu que la fonction demandait à être encore renforcée afin d'accroître l'étendue des vérifications, dans le contexte des responsabilités croissantes de ce Bureau compte tenu du programme de réforme du Directeur général.
3. Le Comité a pris note des conclusions du vérificateur intérieur des comptes concernant les principaux risques opérationnels et la nature récurrente des faiblesses repérées dans les contrôles internes au cours de son travail de vérification de routine dans les bureaux de pays. Le Comité a demandé au Secrétariat de prendre des mesures face au niveau inacceptable de non-respect des règles et des procédures, notamment en ce qui concerne l'achat de biens et la sous-traitance de services. Il a également reconnu que beaucoup de questions recensées dans le rapport au niveau des pays pourraient être résolues moyennant une meilleure clarification et des responsabilités mieux assumées aux postes clés des bureaux de l'OMS dans les pays.
4. Le Comité s'est dit gravement préoccupé face à l'absence générale de culture de l'observance des règles et procédures de l'OMS, et a invité instamment le Secrétariat à renforcer les contrôles internes en ce qui concerne les voyages, les comptes personnels et les congés et absences en améliorant le cadre de contrôle interne et la transparence. Pour cela, on pourrait avoir recours à des programmes de formation et listes de contrôle, comme cela est actuellement proposé dans certains bureaux régionaux.
5. Le Comité a transmis ses remerciements pour le compte rendu et le contrôle du suivi des recommandations des rapports du vérificateur intérieur des comptes. Toutefois, tout en notant les

¹ Pour la liste des participants, voir le document A65/44, annexe.

² Document A65/33.

progrès accomplis récemment, il a exprimé la forte crainte que, malgré les observations répétées des États Membres concernant la lenteur de la mise en œuvre, des mesures suffisantes n'aient toujours pas été prises. Le Comité a rappelé au Secrétariat la nécessité de veiller à une mise en œuvre rapide des recommandations et souligné l'importance d'accélérer le règlement de questions en suspens depuis longtemps. Un membre du Comité a demandé plus précisément au Secrétariat d'analyser tous les points en suspens depuis plus de deux ans et de rendre compte aux États Membres sur les obstacles qui gênent la mise en œuvre des recommandations correspondantes et d'indiquer un calendrier précis pour le règlement de ces points.

6. Le Comité a indiqué qu'il serait heureux que le Secrétariat envisage les moyens de fournir un accès plus facile des États Membres aux rapports de vérification interne afin de leur permettre de mieux comprendre les questions sous-jacentes, notamment pour ce qui est des rapports de vérification intégrée des bureaux de l'OMS dans les pays, territoires et zones.

RECOMMANDATION À L'ASSEMBLÉE DE LA SANTÉ

7. Le Comité a recommandé à l'Assemblée de la Santé de prendre note du rapport du vérificateur intérieur des comptes, au nom du Conseil exécutif.

= = =